

Présents: MM. Malapert, Roger, Gaigne, Dubreil, Mmes Bannier, Bocard, MM. Hubert, De Gouvion St Cyr
Mme Rio Danielou, Delépine, M. Pitois, Mme Lemerchand (arrivée à 19h30) M. Helbert, Mme Bon, M. Garnier,
Mme Châtaignier, MM. Retoré, Besnier, Marie, Mme Gobé, MM. Gonnet, Mme Sollier Baudoin, MM. Malle, Simon,
Desloges, Sourdin

Absents excusés : M. Serrand, Mmes Lecène, Hervé, Tazartez, MM. Bouffort, Janvier, Prenveille, Hamard, Bourgeon

Madame Florence RIO DANIELOU a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

PERSONNEL

1 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Vice-président aux affaires générales propose que soit lancé une procédure de recrutement pour un apprenti préparant un CAP Maintenance des Bâtiments afin d'accompagner Mr LE BLEIZ Marc, Agent de maintenance contractuel à Coglais Communauté. Ce CAP se prépare en deux ans (2 semaines en entreprise/ 1 semaine au CFA) et pourrait démarrer le 08 septembre prochain.


La rémunération de l'apprenti serait calculée sur la base de 53 % du SMIC pour la première année soit (766 € Brut mensuel) et de 61 % la deuxième année (881.70 € brut). L'Employeur est exonéré de la plupart des charges sociales, reste à charge la cotisation FNAL (0.50 %) Accident du Travail (1.70%) Solidarité autonomie (0.30 %) et retraite (3.80%) Soit un coût total annuel pour la première année de 9 768 € et pour la deuxième année 11 247 €.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

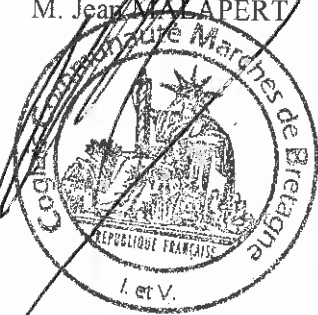
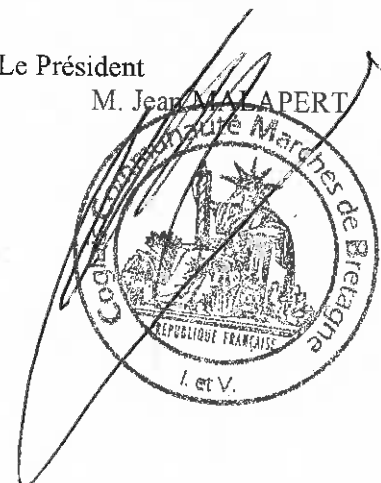
- ACCEPTENT la création d'un poste d'apprenti préparant au CAP Maintenance des Bâtiments à compter de septembre 2014 pour une durée de 2 ans et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce recrutement.

La séance est levée à 21h10

La Secrétaire de séance
Florence RIO DANIELOU



Le Président
M. Jean MALAPERT



Coglais Communauté de communes des Marches de Bretagne
REPUBLIQUE FRANÇAISE
l. et v.